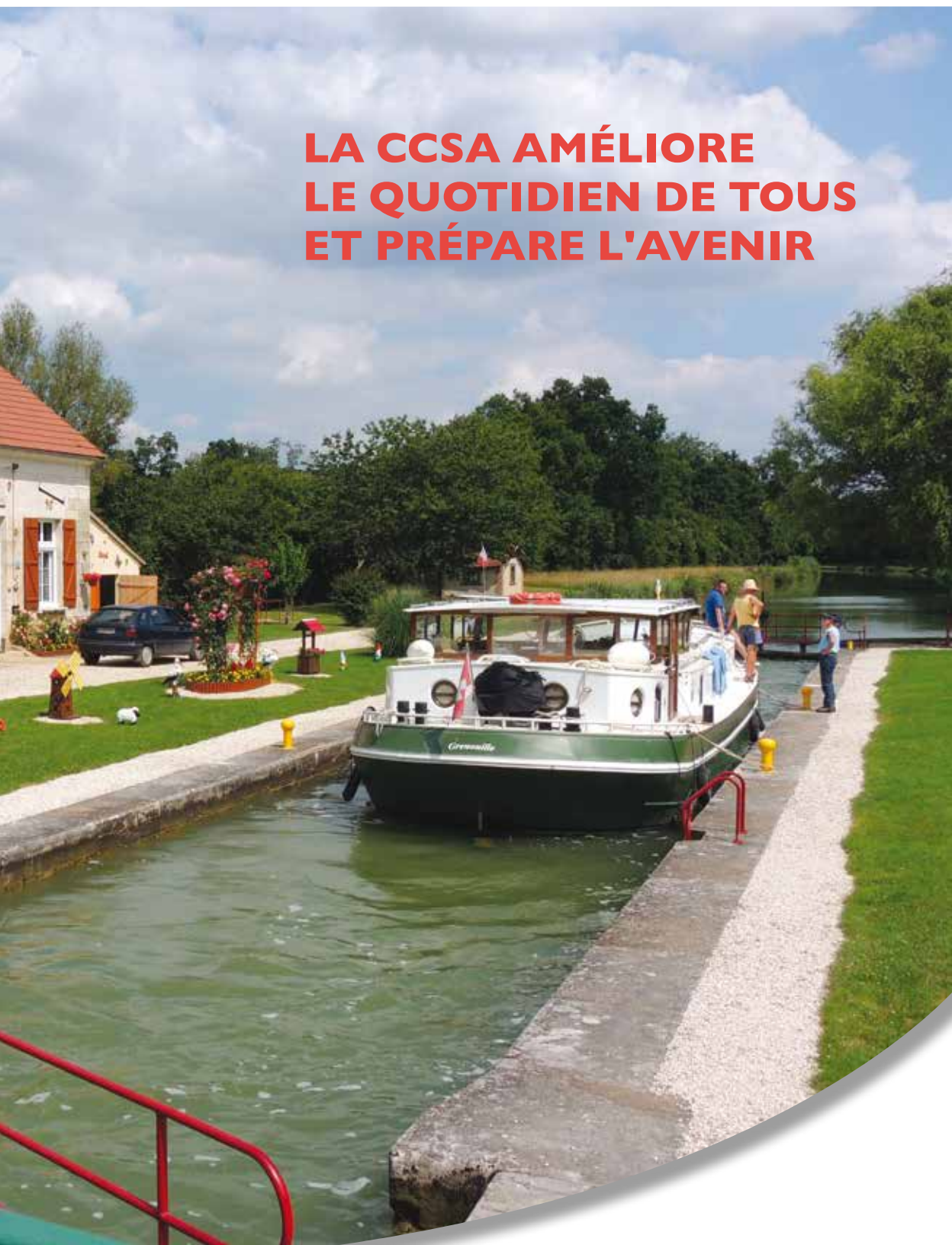


TERRITOIRE

Magazine de la Communauté de communes Serein et Armance

**LA CCSA AMÉLIORE
LE QUOTIDIEN DE TOUS
ET PRÉPARE L'AVENIR**





SOMMAIRE

- 3. L'édito du Président
- Communications**
- 4. 20. C'est bon à savoir
- Zoom sur...**
- 5. 6. 7. Le budget 2019
- Vie communautaire**
- 8. Contrat canal
- 9. Voie verte
- 10. Aménagement numérique
- 11 . Projets
- Actualités des services**
- 12. Portage de repas
- 13. RAM
- 14. 15. École de musique
- 16. Environnement
- 17. Associations
- 18. 19. Office de tourisme



8



13



16



ÉDITO

Depuis 2016, notre collectivité maintient au quotidien ses objectifs de services mais prépare aussi son avenir en investissant sans faiblir et sans s'endetter.

Au cours des trois derniers exercices, grâce à une bonne gestion et à une santé financière de premier plan, ce sont près de 11.370.000 € qui ont été octroyés sans avoir eu besoin d'emprunter le moindre euro.

L'investissement majeur (5.102.660 €, soit 45 % de cette dépense) a été consacré à l'entretien et à la rénovation d'une partie du réseau routier de notre territoire. La répartition de ces dépenses s'est faite de manière concertée entre tous les maires et aucune commune n'a été lésée.

Ce sont aussi 3.974.000 € qui ont été employés aux agrandissements des déchèteries de Seignelay et de Saint-Florentin, à la construction d'une école de musique à Venizy, d'un boulodrome couvert à Saint-Florentin, de l'Office de Tourisme communautaire et à notre participation à la montée en débit sur l'ensemble du territoire de la CCSA.

1.620.000 € ont été consacrés à des équipements et des actions tels que véhicules et bennes à ordures, camping-car pour l'Office de Tourisme, colonnes à verres, scène mobile, barnums, fonds de concours pour les communes, signalétique des chemins de randonnées, pylône de téléphonie à Venizy, gros entretiens sur nos divers bâtiments.

Dans le même temps, la CCSA a remboursé 792.000 € de capital des emprunts existants lors de notre fusion.

Vous trouverez dans ce numéro une approche moins rébarbative de notre budget 2019. Le contribuable que vous êtes remarquera que si votre contribution au budget communautaire est aujourd'hui de 41 %, elle ne représentera plus que 30% des recettes dès lors que la taxe d'habitation ne vous sera plus demandée.

Le solde de ces recettes continuera de provenir de nos entreprises, des subventions et des dotations de l'État, ainsi que du report des résultats antérieurs augmenté de nos amortissements.

Enfin et pour conclure, nous avons pu baisser votre contribution à la taxe sur les ordures ménagères de 4,5 % pour l'exercice 2019 : c'est le taux le plus faible du département au regard de ceux appliqués par nos voisins.

Yves DELOT
Président de la Communauté
de communes Serein et Armance

COMMUNICATIONS

C'EST BON À SAVOIR

Connaissez-vous l'Anah ?

L'agence nationale de l'habitat (Anah), est un organisme d'État qui peut apporter des aides sous forme de subventions aux propriétaires souhaitant engager des travaux dans leur logement. Dans l'Yonne, un propriétaire sur deux peut bénéficier des aides de l'Anah. Pour obtenir une de ces aides, le niveau de ressources du demandeur ne doit pas dépasser un certain plafond. Les aides de l'Anah portent essentiellement sur deux natures de travaux :

- Les travaux de rénovation énergétique : changement du système de chauffage, des menuiseries, isolation des murs et des combles... Le projet doit améliorer la performance énergétique du logement d'au moins 25%. Pour un propriétaire occupant souhaitant engager ce type de travaux, le montant des aides peut aller jusqu'à 12 000 €.
- Les travaux nécessaires à l'adaptation d'un logement à la perte d'autonomie lié au handicap ou au vieillissement de ses occupants : remplacement d'une baignoire par une douche, mise en place de volets roulants, création de rampe d'accès... L'occupant doit posséder un justificatif de handicap ou de perte d'autonomie. Le montant des aides peut atteindre 10 000 €.

Consultez le site www.anah.fr pour avoir toutes les informations sur les modalités d'attribution des aides Anah.

Les aides de l'Anah peuvent être cumulées avec le Crédit d'impôt Transition Énergétique (CITE), l'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ), ainsi que les aides de collectivités locales sur certains territoires.

Pour plus de renseignements :

ANAH : Tel 03.86.48.41.40 (permanences téléphoniques du lundi au jeudi de 8 H 45 à 11 H 45)

Mail : ddt-anah@yonne.gouv.fr

ADIL-EIE : Tel 03.86.72.16.16 pour les propriétaires éligibles ou non aux aides de l' ANAH

Exemple de financement
La nouvelle douche de Monique

Agence nationale de l'habitat

• Pour Monique, remplacée depuis quelques années, un projet s'est imposé de lui-même : le remplacement de sa vieille baignoire par une douche. En effet, la baignoire n'est plus pratique pour elle. Elle a donc opté pour la solution idéale en remplaçant les meubles de douche existants, sans recourir au sol !

Exemple de coûts
L'installation complète d'une douche (baignoire et robinetterie incluses), d'un plateau de douche et d'une barre d'appui coûte à Monique 4 300 € HT en tout (fournitures et main d'œuvre comprises).

1505 € d'aides de l'Anah pour Monique

35% de subvention par l'Anah

SNCF



Au 1er juillet 2019, le guichet à la gare de Saint-Florentin-Vergigny sera définitivement fermé. Le cadencement des trains n'est en rien modifié... Alors où acheter son billet ?

- Au distributeur automatique à la gare
- Sur le site www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte
- Sur son portable avec l'appli SNCF
- Aux guichets de Migennes, Tonnerre et Auxerre
- À l'**Office de Tourisme à Saint-Florentin** qui, en plus des billets TER qu'il délivre déjà, sera à même de vendre des billets TGV. À noter aussi qu'un agent commercial SNCF itinérant tiendra des permanences d'information et de vente dans les locaux de l'Office (date et horaire pas encore définis).

Renseignements au 03 86 35 11 86

Port de plaisance de Saint-Florentin

Le capitaine informe de la réouverture du port (70 places d'amarage et stationnement à sec pour bateaux de 9 à 12 m et chantier fluvial à proximité). La capitainerie est ouvert de 8 h à 11 h et de 15 h à 19 h et met à disposition des plaisanciers buanderie, sanitaires et douches, wi-fi et petite épicerie.

Port en fête : 3 et 4 août (fête foraine, concours de pêche, vide-greniers, repas en soirée, animations pour petits et grands)



ZOOM SUR...

LE BUDGET



BON USAGE DES FONDS PUBLICS

Si le Président, ou par délégation l'un de ses vice-présidents, peut engager les dépenses et mettre en recouvrement les recettes, c'est le comptable public, et seulement lui (sous l'autorité du ministère des finances), qui est habilité à encaisser ou à décaisser l'argent de la CCSA. Ce principe de séparation entre celui qui décide et celui qui réalise les mouvements de caisse, garantit la légalité.

Équilibre budgétaire

Chaque année, l'exercice budgétaire s'avère de plus en plus complexe. Pour les élus, il s'agit de définir les ressources et les dépenses qui seront mobilisées au cours de l'année pour conduire les projets de la CCSA... avec des aides de l'État et des subventions régulièrement revues à la baisse.

Le **budget principal** se décompose en deux parties.

La section de fonctionnement sert au financement des services à destination des habitants du territoire Serein et Armance (hors budgets annexes). Il comprend aussi les subventions versées aux associations qui remplissent des missions dans le cadre des compétences de la Communauté de communes (l'Office de Tourisme par exemple).

La section d'investissement assure l'amélioration du cadre de

vie et le développement de l'ensemble des équipements publics intercommunaux (acquisitions mobilières et immobilières, études et travaux d'aménagement ou de construction).

Chaque section doit être présentée en équilibre, et les deux sont liées par l'utilisation de l'épargne, toujours dégagée par le budget de fonctionnement.

À ce budget principal, s'ajoutent plusieurs **budgets annexes** : les budgets "assainissement non collectif", "port" et "zones d'activités économiques".

En cours d'année, des modifications réglementaires, des dépenses imprévues ou des recettes nouvelles nécessitent des ajustements. Le Conseil communautaire vote alors des décisions modificatives.



Autofinancement

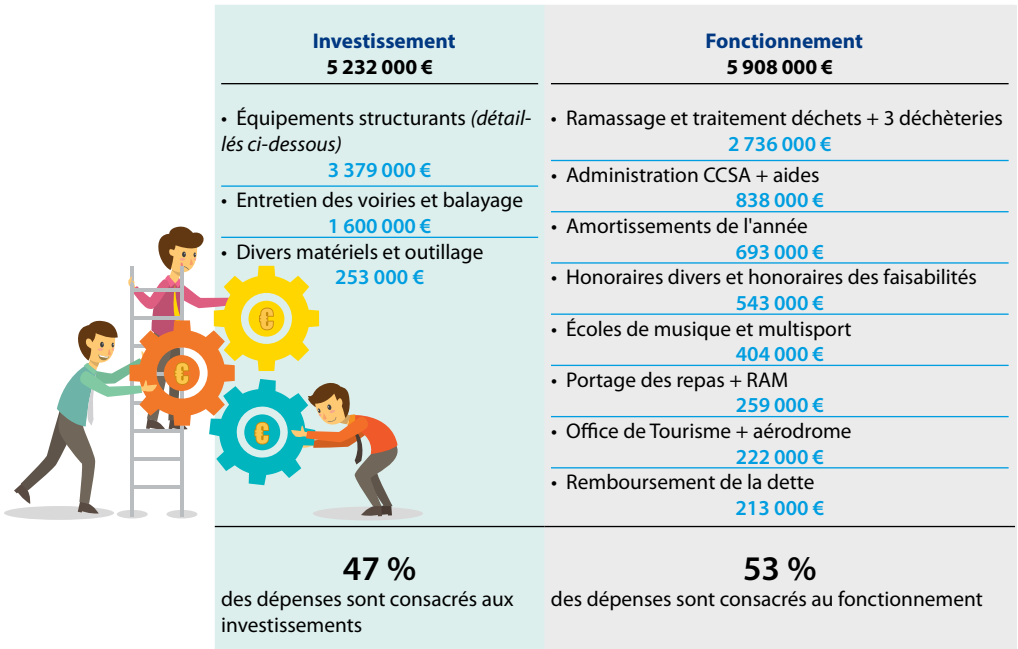
La capacité d'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement. Cela permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer des opérations d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

Optimiser et maîtriser ses dépenses... C'est la priorité des élus de la CCSA qui en dégageant de l'épargne peuvent continuer d'améliorer le quotidien de tous sans augmenter les intérêts de la dette déjà existante.

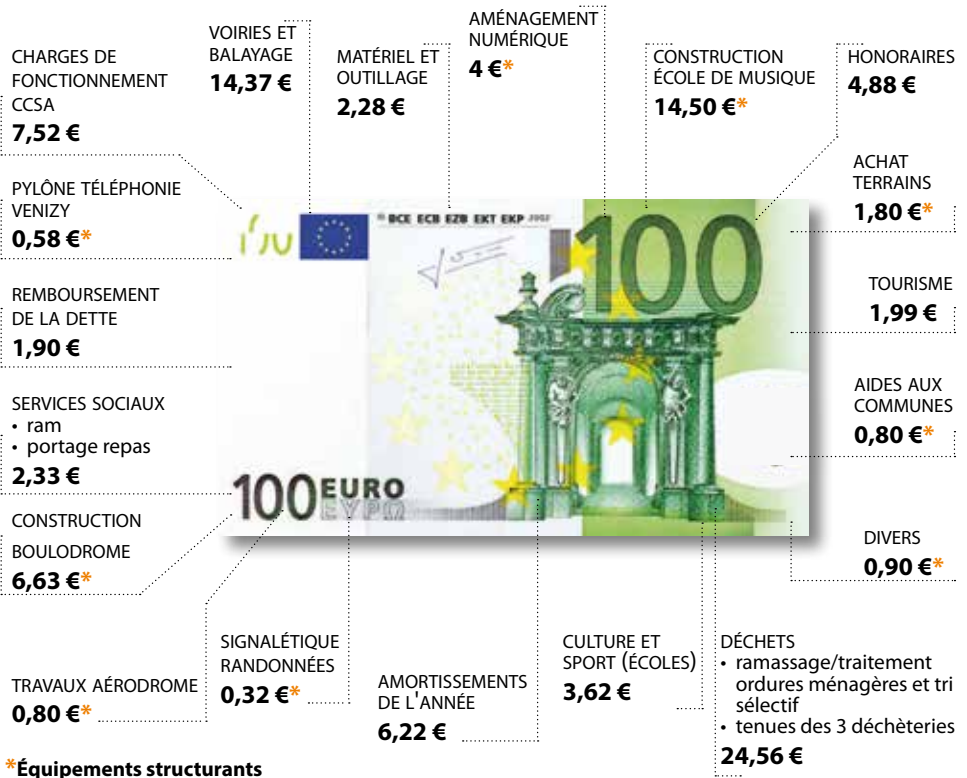


LE BUDGET

Les dépenses : à quoi sert l'argent de la CCSA ?



Comment sont réparties les dépenses de la CCSA ?



LE BUDGET

Les recettes : d'où vient l'argent de la CCSA ?

Des habitants 4 585 000 €	Des entreprises 2 036 000 €	De subventions 2 265 000 €	D'autres sources 2 254 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2 170 000 € • Taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non bâti 2 415 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisations foncières des entreprises et taxe sur la valeur ajoutée des entreprises 649 000 € • Produits des services et revenus des immeubles 474 000 € • Récupération de TVA 913 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Dotations État 1 001 000 € • Subventions Région 484 000 € • Dotations soutien divers organismes 373 000 € • Subv. Agence de l'eau 319 000 € • Subv. Départements et autres 88 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats antérieurs 1 017 000 € • Amortissements de l'année 868 000 € • Indemnisation assurance 300 000 € • Divers 68 000 €
41 %	59 %		

Les habitants du territoire financent les besoins de la CCSA à hauteur de 41%. Une fois la taxe d'habitation définitivement supprimée, la part de ces taxes directes descendra à 35%.

Comment sont réparties les recettes de la CCSA ?



VIE COMMUNAUTAIRE

CONTRAT CANAL



Le canal de Bourgogne... ce n'est pas que pour les bateaux !

Le canal de Bourgogne qui traverse notre Communauté de communes est un des principaux pôles d'attractivité touristique. Il attire les plaisanciers (touristes fluviaux) mais aussi les randonneurs, les promeneurs, les cyclistes, les photographes, les pêcheurs... Autant d'amateurs de nature et de promenade à classer dans la catégorie tourisme terrestre. Il s'agit d'établir un lien, une cohérence pour développer l'attractivité du canal de Bourgogne à destination de toutes ces formes de clientèles. Toutes les activités sur et autour de l'eau sont désormais rassemblés

sous le terme de tourisme fluvestre.

Initié en 2015 par la Communauté de communes du Florentinois sur la partie icaunaise, le contrat signé en septembre 2018 est l'aboutissement d'un travail collaboratif à l'échelle de plusieurs intercommunalités et de deux départements (Yonne et Côte-d'Or). La mise en œuvre du contrat s'étale sur la période 2018-2022. Les objectifs sont les suivants :

- travailler sur une signalétique commune de valorisation sur tout le linéaire du canal,
- utiliser le canal comme vecteur de développement territorial,
- devenir une destination écotouristique de rang international (authenticité, nature, itinérance douce... le canal ne manque pas d'atouts).

État d'avancement

Des réflexions collectives sont en cours sur la gestion des déchets le long du canal et sur la signalétique touristique (logo, charte graphique, panneaux d'information).

D'ores et déjà, nous sommes certains de l'accompagnement de la Région dans les projets individuels tels que :

- l'aménagement du port à Briennon-sur-Armançon,
- l'aire de détente à Percey,
- le local sanitaire et l'aire de camping-car à Esnon,
- la boucle véloroute, l'aire de camping-car, la maison des randonneurs et le réaménagement du camping à Saint-Florentin,
- la halte cyclotouristique au lavoir de Soumaintrain.

CARTE D'IDENTITÉ DU CANAL DE BOURGOGNE

Début des travaux : 1774
Ouverture de la navigation :
1832
Itinéraire : de Migennes (dans
l'Yonne) à Saint-Jean-de-Losne
(en Côte-d'Or)
Longueur : 242 km
Propriétaire : l'État
Gestionnaire : Voies navigables
de France
Nombre d'écluses et maisons
éclusières : 189 (dont 113 sur le
versant de l'Yonne)

VOIE VERTE

Tous en selle !

À l'horizon 2024

Le constat est clair. Le vélo est cité parmi les activités principales des français. Le tourisme vert occupe une place de plus en plus importante en France et c'est le cyclotourisme qui engendre le plus de retombées économiques. L'offre de voies vertes à proximité de notre territoire est déjà bien développée :

- canal de Bourgogne
- canal du Nivernais
- canal de la Haute-Seine
- vélo-voie des Lacs

Fort de cet état de fait, la CCSA s'est associée à la Communauté de communes Chaourçois et Val d'Armançe et la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole pour envisager un programme de reconversion de l'ancienne voie ferrée reliant Saint-Florentin à Troyes.

Certes, le projet est encore en phase d'étude de faisabilité globale et chacun est conscient de la singularité de cet itinéraire : pas la moindre voie d'eau, pas de canaux ni de lacs qui lui apporteraient un petit supplément d'intérêt touristique ! En revanche, il propose un espace ombragé et frais avec une grande partie sous les arbres. Ses paysages et son patrimoine offrent une identité particulière et remarquable : alternance de collines boisées et de fonds plats humides très ouverts, beaucoup de prairies de fauche et pâturées, des sites agricoles isolés, un patrimoine culturel constitué d'églises et de musées privés, des vergers et de nombreux ponts dans la région florentinoise...

Ce circuit bucolique relierait le canal de Bourgogne (lui-même inscrit dans le tour de Bourgogne en vélo) aux voies vertes réalisées autour des grands lacs de l'Aube (jusqu'à celui du Der). On peut imaginer qu'un touriste en séjour pourra effectuer une rotation entre les aménagements existants. Les 42 km de cette voie permettront aussi une pratique à la journée pour la population locale adepte de la petite reine.



LA MARQUE ACCUEIL VÉLO

C'est un référentiel garantissant aux vélotouristes un accueil de qualité et des services adaptés à leur pratique.

Vous êtes hébergeur, restaurateur, loueur et/ou réparateur de cycles ? Vous êtes situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ?

Vous désirez vous faire connaître auprès des touristes à vélo sur le territoire ?

L'Office de Tourisme saura répondre à toutes vos questions.



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Un enjeu stratégique



La fibre arrive !

Vous avez dit FTTH ?

Réseau FTTH (Fiber To The Home = fibre jusqu'à l'abonné) : moyen d'accès à Internet environ 200 fois plus rapide que le réseau en cuivre (technologie ADSL) et qui permet d'acheminer des débits considérables. Plus simplement dit, la fibre optique est un fil de verre très fin, qui conduit la lumière et permet de véhiculer les très grosses charges de données que sont le transfert d'images vidéo, l'interactivité, l'accès à des bases de données gigantesques en temps réel, etc.

La CCSA s'est engagée dans le programme départemental visant à déployer la fibre optique sur son territoire afin d'améliorer la qualité de vie des habitants... À l'heure où pour chacun d'entre nous, tout est dématérialisé (e-mails, démarches administratives, recherches d'emplois, renseignements divers, téléphonie, télévision...), la liste des domaines investis par cette technologie n'en finit pas. La FTTH peut aussi permettre le développement de nouveaux usages notamment la télémédecine ou le télétravail...

La CCSA s'attache aussi à faciliter la vie des entreprises et leur implantation. Si l'on peut accomplir la majeure partie des actes de la vie via une communication numérique rapide et facile, la différence entre présence réelle et présence virtuelle n'existe plus : les entreprises imaginent alors leur implantation en termes d'opportunités territoriales (infrastructures, fonciers...) et non plus en termes de proximité physique avec les grands centres urbains. Les atouts d'un territoire rural (qualité de vie, environnement, prix de l'immobilier...) deviennent des arguments décisifs à une installation "à la campagne". C'est cette carte-là que veut jouer la CCSA.

Phase 1 (2019 - 2020) :

Déploiement sur les communes de Bellechaume, Beaumont, Briennon-sur-Armançon, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, Paroy-en-Othe, Saint-Florentin, Turny, Venizy et Vergigny.

Phase 2 (après signature de convention de partenariat avec le Département de l'Yonne - fin prévisionnelle 2024) :

Déploiement sur les communes de Beugnon, Butteaux, Chemilly-sur-Yonne, Chéu, Germigny, Hauterive, Héry, Jaulges, Lasson, Neuville-Sautour, Percy, Seignelay, Sormery, Soumaintrain et Villiers-Vineux.

À RETENIR

Un peu de patience ! Une fois l'infrastructure en place, un délai sera nécessaire aux opérateurs pour permettre le raccordement des habitations ou entreprises.

Le Département est le maître d'ouvrage. La CCSA n'intervient qu'au titre de l'appui financier. Elle participe à hauteur de 100 € la prise. Le territoire en comptant 15 112, la contribution de la CCSA s'élève à 1 511 200 € étalés sur 6 à 7 ans.



LES IDÉES ENTÊTE

Projets en cours ou à l'étude



Hymne à la joie

Béton banché, volumes trapézoïdaux, plafonds penchés assureront l'acoustique essentielle au bon apprentissage de la musique. Une aile pour la musique classique, une autre pour les musiques actuelles, un studio d'enregistrement, un auditorium avec estrade pour apprécier concerts et auditions et en façade quelques portées de l'Hymne à la joie de Beethoven pour accueillir le public... C'est l'avant-projet de l'école de musique présentée en conseil communautaire. Le bâtiment sera construit à Venizy.



Aqu'Armance et Serein

Pour le projet de centre aquatique, la réflexion porte sur une organisation du lieu autour des pratiques de la natation et des activités aquatiques. Sont imaginés :

- un bassin sportif de 25 mètres avec 6 lignes d'eau,
- une pataugeoire pour les enfants,
- un bassin ludique (pour la pratique de l'aqua-training et de l'aqua-gym).

À l'étude aussi, un espace forme et bien-être qui permettrait de combiner sport et détente (sauna, salle de training...). L'ensemble devrait être implanté sur le port à Saint-Florentin, à proximité du pont-canal.

ACTUALITES DES SERVICES

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Pour les seniors et tous ceux fragilisés par le handicap ou la maladie

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE ?

- Résider sur le territoire de la CCSA
- Être à la retraite
- Être malade ou invalide temporairement, sortir de l'hôpital (sur présentation d'un certificat médical)
- Être handicapé
- Être titulaire d'une carte d'invalidité

Une visite attendue

Plus qu'un service... c'est un lien social et une lutte contre l'isolement que propose la Communauté de communes Serein et Armançe. Véritable service d'aide à la population, le portage de repas est accessible à de nombreuses personnes sous certaines conditions (voir ci-contre) et permet de se faire livrer des déjeuners prêts à réchauffer et équilibrés tout en restant à domicile. Depuis le 1^{er} janvier 2019, sur tout le territoire de la CCSA (Seignelay / Briennon-sur-Armançon et Florentinois réunis), deux personnes sont en poste et assurent la livraison.

En 2018, sur le seul secteur du Florentinois, le service portage de repas de la CCSA a livré 7 093 repas du lundi au vendredi, hors jours fériés.

À noter : le rythme de livraison est à la convenance de chacun (un jour par semaine, tous les deux jours...)



5h30 - Les camionnettes frigorifiques de la CCSA sont chargées de tous les plateaux repas livrés par le prestataire.

7h45 - Début des tournées sur tout le territoire (jusqu'à 13 h). Les livraisons s'organisent en fonction des personnes inscrites ce jour-là.

L'équilibre nutritionnel est assuré par une diététicienne agréée et les repas sont élaborés selon les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Les régimes médicaux, sans sel ou diabétiques doivent être signalés pour être adaptés.

Ils comprennent, pour le midi : une entrée, un plat (viande ou

poisson) avec sa garniture (légumes verts ou féculents), un fromage, un laitage et du pain.

Un potage, un laitage et un fruit sont prévus pour le soir.

Le tarif des repas livrés, fixé par délibération du conseil communautaire, est révisable. Il est à ce jour de 9 €.

LE RAM DE L'ARMANÇON

Lieu de rencontres et d'échanges

Concrètement...

Le RAM est animé par des professionnelles de la petite enfance. Ici, les parents et futurs parents reçoivent gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil et les assistants maternels sont soutenus et accompagnés dans la pratique quotidienne de leur activité.

L'équipe du RAM organise aussi des temps d'accueil et d'animation dans ses locaux et dans des espaces communaux afin de partager des moments ludiques et conviviaux en présence de l'assistant(e) maternel(le) et / ou des parents.

Pour les enfants, ces temps permettent de rencontrer d'autres enfants et adultes, de découvrir et de participer à différents ateliers (jardinage, dessin...) et de se préparer à la vie en collectivité (notamment à l'école au travers d'une socialisation douce et progressive). Ci-joint le calendrier du dernier trimestre des animations du RAM sur le territoire.

Bilan 2018

Alors que 133 enfants ont participé aux ateliers, 101 assistantes maternelles se sont rapprochées du RAM de l'Armançon l'année passée. La structure développe aussi sa mission d'information auprès des familles et en 2018, 124 familles du territoire ont bénéficié des services du RAM :

- La vie du contrat de travail arrive en tête des motifs de contact (497). Depuis les démarches d'embauche, la mise en place du contrat, puis à chaque étape importante (déclaration Pajemploi, calcul des congés payés, gestion des absences, rédaction d'avenant,...), jusqu'à la phase finale de la rupture, les animatrices apportent des informations générales permettant aux parents d'endosser plus facilement leur rôle d'employeur.
- La recherche de mode d'accueil et la délivrance des listes d'assistantes maternelles ont suscité 187 motifs de contact.

Le RAM poursuivra son développement avec un élargissement des horaires sur l'antenne florentinoise P'tit Poucet à partir de septembre 2019. Toutes les informations seront disponibles sur le site cc-sereinarmanance.fr. Les animatrices sont joignables jusque-là aux horaires habituels (voir coordonnées en fin de brochure).



CALENDRIER DES ANIMATIONS

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4 5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16*	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13*	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Brienvallée / A : Centre de loisirs - 2 bis, rue du 11

Novembre - lundi - 10 h > 12 h

Brienvallée / A : Bibliothèque

1, route de Joigny - mercredi - 10 h > 11 h

Héry : Centre de Loisirs - 15, rue de l'Église -
lundi - 9 h 30 > 11 h

Saint Florentin : RAM P'tit Poucet - 10 rue

Mozart - mardi - 9 h > 11 h

Seignelay : Salle des fêtes du bas - rue du Dr

Chauvelot - jeudi - 9 h 30 > 11 h 45

+ **Baby-gym** - jeudi - 9 h 30 > 11 h 45

Chemilly / Yonne : Foyer place Saint Georges -
jeudi - 9 h 30 > 11 h 45

+ **Baby-gym** - jeudi - 9 h 30 > 11 h 45

Venizy : Salle polyvalente - mercredi - 9 h 30 >
11 h 45

ÉCOLE DE MUSIQUE

Un bel outil de création et de diffusion sur le territoire

Orchestre à l'école

La musique n'est pas réservée à une élite. L'école de musique de la CCSA s'y emploie. Le développement de la pratique musicale permet la construction de l'individu, l'écoute de l'autre et l'apprentissage de la rigueur.

C'est dans cet esprit qu'a démarré en septembre dernier le projet Orchestre à l'École à l'école Pommier Janson de Saint-Florentin.

Pendant trois ans, Christophe Lemasquier, directeur de l'école et Marlène Habert, professeure des écoles, vont travailler main dans la main avec les enseignants de l'école de musique de la CCSA.

Avec Benjamin Félix (percussions et direction), Lucie Gremet (flûtes), Thomas Gauthier (saxophones) et José Cottret (trompettes), tous les élèves de la classe ont accès à un instrument et sont réunis autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir pendant trois ans.

Élèves et professeurs se retrouvent deux fois par semaine pour une heure de musique. Les enfants s'initient à la pratique de leur instrument, jouent à plusieurs et en orchestre entier. Ils travaillent principalement par imitation, sans réel support visuel pour commencer. Au fur et à mesure de leur apprentissage, se mettent en place la compréhension théorique et les différentes notations musicales. Les élèves progressent concrètement et atteignent rapidement un niveau musical de qualité. On a pu apprécier leur talent lors d'une prestation donnée le 1er avril dernier devant les familles et les élus.



LES BIENFAITS DE LA MUSIQUE À L'ÉCOLE

- Elle permet aux élèves d'acquérir de la discipline et de nouvelles habitudes de travail.
- Plus concentrés et plus disposés à l'effort, ils s'améliorent dans de nombreux domaines.
- L'épanouissement artistique favorise la confiance et les progrès scolaires.
- Les élèves redécouvrent le plaisir à l'école grâce à un meilleur transfert entre le scolaire et le non scolaire.
- Ils apprennent à s'écouter, à se concentrer, à se respecter les uns les autres et s'ouvrent à de nouveaux champs culturels.

Collaboration active

Depuis janvier 2018, un travail conjoint est fait avec le conservatoire à rayonnement départemental (CRD) d'Auxerre et l'école de musique de la CCSA sur plusieurs niveaux pour renforcer les liens du territoire avec le département.

- Janvier 2018: l'harmonie du conservatoire d'Auxerre participe au concert du Jour de l'An de l'harmonie municipale de Saint-Florentin.
- Février 2018: un échange se fait entre les ateliers de musiques actuelles du conservatoire et de l'école de musique de la CCSA à l'Escale à Migennes.
- Juin 2018 : le Big Band est invité à la journée portes ouvertes de l'école de musique de la CCSA.



- Avril 2019 : musiques actuelles et musique classique se produisent sur la scène de l'Escale à Migennes.

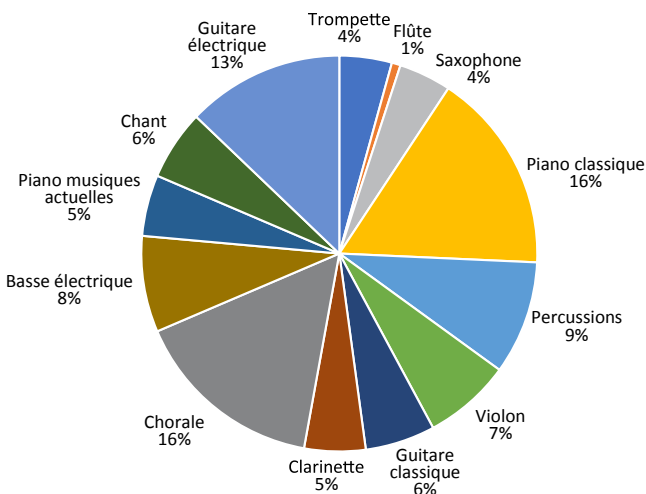
Ces échanges entre établissements culturels sont très importants. Ils permettent aux élèves de rencontrer d'autres ensembles, de partager leur passion commune et de se produire hors des murs de l'école. C'est aussi une façon de mettre en avant le travail des enseignants sur une scène reconnue.

UN ÉQUIPEMENT UNIQUE

Utilisé toutes les semaines par les ateliers de l'école et pour le cours de technique de son, le studio d'enregistrement est devenu un "outil" important : il permet aux élèves de s'écouter, de voir le travail de l'année ou de mettre en place des projets comme un morceau commun à toute l'école enregistré sur plusieurs sessions. Il fait des envieux dans tout le département et des échanges avec les écoles alentours sont à l'étude.

Plein régime

L'effectif de l'école se monte à près de 140 élèves (27 résidant hors CCSA). Si l'absence d'élèves en violoncelle explique que la classe n'ait pas été reconduite cette année, tous les autres instruments sont enseignés et les classes de guitare électrique et de violon ont même pu bénéficier d'heures supplémentaires.



UNE FIN D'ANNÉE DYNAMIQUE...

- 6 mai : audition de piano à l'école de Saint-Florentin
- 19 mai : concert au port de Briennon-sur-Armançon
- 25 mai : examen de fin de cycle commun (Chablis, Puisaye-Forterre, Monéteau) des cuivres, cordes frottées et bois à l'école de Briennon-sur-Armançon
- 26 mai : concert "Musiciens en herbe" au Skenet'Eau à Monéteau (entrée libre)
- 3, 4 et 5 juin : les ateliers de juin (auditions dans les communes)

ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS

Des déchets verts valorisés



DÉCHETS VISÉS

Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

Broyez du vert à Saint-Florentin !

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts estimés en moyenne à 160 kilos par personne et par an. Leur brûlage à l'air libre est un mode d'élimination qui est interdit comme le stipule le règlement sanitaire départemental (RSD). Pour se débarrasser de ces déchets, et en plus des solutions de valorisation ci-contre, le dépôt en déchèterie est possible.

Mais à raison de deux bennes remplies par jour en saison, ce sont près de 1 200 tonnes de déchets verts par an que la déchèterie de Saint-Florentin réceptionnait. Il devenait urgent de désengorger l'espace consacré aux déchets verts, d'autant plus que le site, présentant des risques d'inondation, n'avait pas vocation à devenir une aire de stockage. Depuis décembre dernier, un système de broyage est en fonction. Alors que dans les déchèteries de Seignelay et Brienon-sur-Armançon, le broyage continue d'être

réalisé par une entreprise, à Saint-Florentin, il est effectué sur place. Feuilles, fleurs, tontes de pelouse, tailles de haies et branchages sont conduits au broyeur par un tapis roulant puis récupérés par les entreprises Vert Compost de Saint-Cyr-les-Colons et la Compostière de l'Aube à Bouilly et sera transformé en terreau et compost 100% d'origine végétale.

En plus du gain de place et de volume, ce système permettra aussi des économies de transport : un camion transporte 9 à 10 tonnes de déchets broyés (pour 2,5 tonnes de non broyés).

SOLUTIONS ALTERNATIVES

Le compostage individuel : feuillages et tonte de pelouse peuvent être mélangés avec vos restes de repas et autres épiluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Le paillage : les branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager qui conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes. Et pour votre gazon... optez pour le mulching qui permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

D'autres conseils sur <https://cc-sereinarmance.fr/prevention-des-dechets/>



ASSOCIATIONS

Les forces vives du territoire...

Un coup de pouce bienvenu

La Communauté de communes Serein et Armance reconnaît le tissu associatif comme un levier du développement local et peut soutenir les initiatives qui permettent la valorisation et l'animation du territoire ou les projets induisant des retombées économiques et touristiques (sont donc exclus les projets purement communaux tels que concours de pétanque, de belote, brocantes, fêtes patronales...). La demande de subvention doit concerner le financement d'un projet et pas le fonctionnement de l'association. La participation de la CCSA est limitée, au maximum, à 20 % du montant du projet dans la limite de 15 % de l'enveloppe annuelle.



Comment ça marche ?

1. Retrait d'un dossier

Les associations doivent demander à la Communauté de communes le dossier de demande de subvention par voie électronique, par voie postale (pour les associations ne disposant pas d'email) ou en le téléchargeant sur cc-sereinarmance.fr

2. Enregistrement de la demande

Le dossier complet doit parvenir impérativement avant le 31 janvier de l'année de la manifestation par voie postale ou par dépôt en main propre à l'accueil de la CCSA ou via le site de la CCSA (pdf en ligne).

3. Instruction de la demande

Le service de la Communauté de communes procède à l'instruction technique qui déterminera si le dossier est complet et s'il répond aux critères de sélection.

4. Vote du conseil communautaire

Les demandes de subventions positives sont soumises au vote du conseil communautaire lors du vote du budget.



SOIRÉE CINÉMA

Vous habitez Briennon-sur-Armançon, Saint-Florentin, Avrolles ou à proximité ? Le Florentinois pour tous vous donne rendez-vous chaque deuxième jeudi du mois pour une sortie en bus au cinéma d'Auxerre.

Départ du bus à Saint-Florentin à 18 h 35 et 18 h 40, Avrolles à 18 h 45 et Briennon / Armançon à 18 h 55. Retour vers 23 h. Combien ça coûte ?

Pour les adhérents (cotisation à l'année de 10 €) : 11 € (tarif aller-retour en bus

+ entrée) et 7 € (enfants - 12 ans). Pour les non-adhérents : 13 € (tarif aller-retour en bus + entrée)

Prochaines sorties : 13 juin, 4 juillet, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre.

Renseignements au 03.86.35.28.46 ou 06 66 45 98 23

L'OFFICE DE TOURISME

Un petit goût de terroir

Ateliers de cuisine

La cuisine des Toqués est l'espace gourmand de l'Office de Tourisme. C'est là qu'on apprend les secrets du jambon à la Chablisienne, des poires pochées au sirop de cassis ou d'une autre préparation bourguignonne inscrite au livre des recettes dispensées par l'équipe de l'Office de Tourisme. Après avoir fait les achats sur le marché ou auprès des commerçants de la rue, on vous explique l'élaboration d'un plat unique ou d'un menu complet (selon la saison). Une fois toutes les étapes franchies, vous passez à table pour la dégustation sur place. Il existe aussi une version courte...

L'expérience vous tente ? Inscrivez-vous pour une séance le jeudi ("pause déj'express") ou le samedi ("retour de marché"). On n'oublie pas les enfants : les ateliers des P'tits Toqués se déroulent le mercredi pendant les vacances scolaires (zones A, B, C), en juillet et en août.

Voir encadré page suivante.



Productions locales

Depuis quelques mois, l'équipe a mis en place une boutique de produits locaux. En effet, il n'existait pas vraiment d'endroit où les trouver. L'objectif n'est pas de disposer de tous les produits de façon exhaustive mais bien de faire connaître les producteurs de notre territoire Serein et Armançe.

Alors qu'est-ce qui vous tenterait ?

- les plats cuisinés et rillettes de boeuf de la Flatterie (Seignelay),
- les terrines de cerf (Brienon-sur-Armançon),
- les rillettes et terrines de campagne Leclerc (Soumaintrain),
- les huiles de table Huguenot-Schultz (Brienon-sur-Armançon),
- les confitures de la Confiturerie du pays d'Othe (Sormery),
- le miel des Ruchers de Maud (Saint-Florentin),
- les farines Boisnard (Seignelay),
- les cornichons et les veloutés de la Maison Marc (Chemilly-sur-Yonne).

Et aussi...

- les bières de la Truite (Butteaux),
- le cidre Marquet (Vergigny).

Dans vos paniers, vous pouvez aussi ajouter les travaux d'artisans locaux : bijoux, aquarelles, céramiques...





L'Office de Tourisme accueille hors les murs.

À Briennon-sur-Armançon

- Du 20 avril au 28 septembre : le samedi de 14 h à 18 h (au port de plaisance)
- Du 2 juillet au 27 août : le mardi de 15 h à 18 h (à la baignade)
- Du 12 juillet au 23 août : le vendredi de 14 h à 16 h (au château de l'Armançon)

Dans les communes de la CCSA accueillant les animations familiales

- Du 10 juillet au 23 août : le mercredi (programme en cours de finalisation)

Sur les Bistrots Nomades (voir ci-dessous)

Sur les fêtes de villages

- Dim. 12 mai : Sormery (vide-greniers)
- Dim. 19 mai : Hauterive (vide-greniers)
- Dim. 2 juin : Germigny (fête au village)
- Dim. 9 et lun. 10 juin : Turny (sur le Sentier des arts)
- Dim. 23 juin : Soumaintrain (fête du fromage)
- Dim. 30 juin : Villiers Vineux (foire et vide-greniers)
- Dim. 7 juillet : Chailley (trail de la forêt d'Othe)

- Dim. 21 juillet : Jaulges (vide-greniers)
- Jeu. 15 août : Venizy (vide-greniers)
- Dim. 1^{er} septembre : Héry (marché d'automne et vide-greniers)
- Dim. 8 septembre : Chailley - Le Vaudevanne (marché du terroir et vide-greniers)
- Dim. 29 septembre : Chéu (foire et vide-greniers)
- Dim. 6 octobre : Soumaintrain (ronde des fromages)

Pas de bureau mobile mais un stand de l'Office de Tourisme

- Sur le marché de campagne de Seignelay, les samedis 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre et 12 octobre.
- Sur la fête patronale de Turny, le dimanche 19 mai.
- Sur la fête du village de Beugnon, le dimanche 8 septembre.

Le calendrier n'est pas tout à fait arrêté...

LES ANIMATIONS DE L'O.T.



La Cuisine des Toqués de l'O.T.

- Pause déj' express : le jeudi de 12 h à 14 h ▶ Plat unique (dessert offert) et dégustation sur place ▶ 10 € / pers
- Retour de marché : le samedi à partir de 9 h 15 ▶ courses au marché, préparation d'un menu complet (entrée, plat, dessert, dégustation sur place et balade digestive) ▶ 20 € / pers
- Les P'tits Toqués - Spécial enfants : le mercredi de 14 h 30 à 16 h en juillet et août ▶ Pâtisserie avec Élodie et dégustation sur place ▶ 3,50 € / enfant (accompagné d'un adulte responsable)

«TOUT LE MONDE DEHORS !»

- Balade Nature : 20 mai - 15 h ▶ À la découverte de la flore sur la voie romaine ▶ 2 € / pers
- Balade Nature : 3 juin - 15 h ▶ À la découverte des oiseaux et des animaux de la réserve ornithologique de Bas-Rebourseaux ▶ 2 € / pers
- Rétro-balade : 22 juillet et 19 août - Départ à 17 h de l'Office de Tourisme ▶ 3 km de balade complice dans le Saint-Flo des années 50 (quartier de l'Est) ▶ 2 € / pers



C'EST BON À SAVOIR

Nouvelle recrue au service développement économique



Conseil éclairé

En intégrant la Communauté de communes Serein et Armance au mois d'avril, Ariane Aoun est devenue l'interlocutrice privilégiée du développement économique de l'intercommunalité.

Sa fonction : accueillir, accompagner et orienter les créateurs et les chefs d'entreprises dans la réalisation de leur projet (implan-

tation, développement, extension, transfert d'entreprises) en relation étroite avec les partenaires locaux.

N'hésitez pas à la contacter si vous êtes porteurs de projets, à la recherche d'un repreneur pour votre entreprise ou votre commerce, en possession de locaux ou de terrains vacants...

Tel. 03.86.80.50.54

economie@cc-sereinarmance.fr

Contacts

SERVICE À LA POPULATION

ÉCOLE DE MUSIQUE

- Direction : Benjamin FELIX
- Secrétariat : Frédérique PRIGNOT
Tel : 03.86.43.49.55 (Saint-Florentin)
Tel : 03.86.56.14.93 (Brienon/Armançon)
Courriel : ecolemusique@cc-sereinarmance.fr
- Facturation : Anaïs GAZANION
Tel : 03.86.50.50.53
Courriel : compta@cc-sereinarmance.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- Sylvie THEVENET (Brienon/Armançon)
Tel : 03.86.62.40.98 ou 06.75.64.62.35
Courriel : rampapillons@cc-sereinarmance.fr
- Floée SCHULTZ (Saint-Florentin)
Tel : 03.86.43.05.19
Courriel : saintflorentinram@creche-la-maison-bleu.fr

ÉCOLE MULTISPORT

- Facturation : Vanessa POITRENAUD
Tel : 03.86.35.94.15
Courriel : sport@cc-sereinarmance.fr

PORTAGE DE REPAS

- Danielle MASSONEAU (secteur Saint-Florentin)
Tel : 07.60.36.38.44
- Danielle BECU (secteur Brienon/Armançon - Seignelay)
Tel : 06.78.39.51.63
- Facturation : Vanessa POITRENAUD
Tel : 03.86.35.94.15
Courriel : portagerepas@cc-sereinarmance.fr

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

VOIRIE

- Travaux de voirie, signalisation horizontale, balayage : Cécile DROMBRY
Tel : 03.86.80.50.55
Courriel : assemblee@cc-sereinarmance.fr

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

- Emmanuel BOURSALUT
Tel : 03.86.80.50.51
Courriel : assemblee@cc-sereinarmance.fr

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

- Prêt de matériel : Cécile DROMBRY
Tel : 03.86.80.50.55
Courriel : assemblee@cc-sereinarmance.fr
- Subventions aux communes : Emmanuel BOURSALUT
Tel : 03.86.80.50.51
Courriel : subvention@cc-sereinarmance.fr

ENVIRONNEMENT

DÉCHETS

- Services administratifs : Céline GRÉGOIRE
Tel : 03.86.80.50.57
Courriel : dechets@cc-sereinarmance.fr

- Services administratifs : Marina PEREIRA
Tel : 03.86.43.46.43

Courriel : dechets@cc-sereinarmance.fr

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Service administratif : Vanessa POITRENAUD
Tel : 03.86.35.94.15
Courriel : spanc@cc-sereinarmance.fr

RESSOURCES INTERNES

ACCUEIL

- Marina PEREIRA
Tel : 03.86.80.50.50
Courriel : contact@cc-sereinarmance.fr

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- Assemblée et marchés publics : Cécile DROMBRY
Tel : 03.86.80.50.55
Courriel : assemblee@cc-sereinarmance.fr
- Fournitures et patrimoine communautaire : Marina PEREIRA
Tel : 03.86.80.50.50
Courriel : contact@cc-sereinarmance.fr

COMPTABILITÉ / FINANCES

- Finances : Anaïs GAZANION
Tel : 03.86.50.50.53
Courriel : compta@cc-sereinarmance.fr
- Comptable : Laetitia DELAGNEAU
Tel : 03.86.80.50.56
Courriel : compta@cc-sereinarmance.fr

RESSOURCES HUMAINES

- Laetitia DELAGNEAU
Tel : 03.86.80.50.56
Courriel : contact@cc-sereinarmance.fr

COMMUNICATION

- Véronique DUJON
Tel : 03.86.35.11.86
Courriel : communication@serein-armance.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ENTREPRISES

- Implantation d'entreprises, zones d'activités économiques, aides aux entreprises, animation économique : Ariane AOUN
Tel : 03.86.80.50.54
Courriel : economie@cc-sereinarmance.fr

TOURISME

- Office de Tourisme communautaire : Carole FOURNIER
Tel : 03.86.35.11.86
Courriel : direction@serein-armance.fr
- Port de plaisance de Saint-Florentin : Vincent LEGOFF
Tel : 03.86.63.28.29 ou 06.43.94.93.04
Courriel : portstflorentin@cc-sereinarmance.fr
- Équipements touristiques (dont aérodrome de Saint-Florentin) : Emmanuel BOURSALUT
Tel : 03.86.80.50.51
Courriel : contact@cc-sereinarmance.fr

